

Frascati, était un enfer, un Ténaro situé rue Richelieu, un Achéron sans Cerbère; tout le monde y était admis, mais cet enfer constitutionnel était bien loin d'égaliser son confrère de Londres. En anglais, l'enfer s'appelait le club Crawford.

On n'y jouait point comme à Paris de modiques pièces de vingt francs, on ne courait pas la chance d'y voir des gens se brûler la cervelle de désespoir d'avoir perdu trente francs à la roulette; on n'y voyait pas de pauvres hères combinant sans cesse d'éternelles martingales qui devaient, au bout d'un an, produire quarante sous de bénéfice. Pour être admis dans le Frascati d'Albion, il fallait être noble ou millionnaire, ce qui est absolument la même chose aujourd'hui.

Crawford, le Pluton de cet enfer, était un ancien valet de chambre qui avait commencé sa fortune aux Indes, et qui était venu l'achever devant un tapis vert. En homme habile, Crawford avait chassé toutes les femmes de son établissement; il n'en avait admis qu'une seule, la fortune. Les femmes donnent des distractions au joueur; elles s'emparent du bénéfice le plus net de la partie engagée, elles augmentent la réputation d'immoralité de ces localités si immorales. En les expulsant de son club, Crawford agit en profond moraliste, en diplomate habile. Ce sont les femmes qui ont fait fermer les salons de Frascati.

On ne saurait se faire une idée de la quantité des sommes engagées dans cet enfer. Le râteau de Crawford a remué les richesses des Royaumes-Unis. En une seule nuit, le duc de Devonshire y perdit plus de deux millions de notre monnaie; le duc de Wellington venait quelquefois y compromettre ses marquisats d'Espagne et ses comtés d'Écosse, avant qu'il ne fût si sujet aux attaques d'apoplexie; Brummel, le prodigieux Brummel, y a fait et défait plusieurs fois l'édifice de sa fantastique fortune. Crassus, Casanova, Beaumarchais, M. Hope, tous les grands joueurs antiques et modernes, n'auraient pas produit la moindre sensation au club Crawford.

Le célèbre tranquier a fermé ces jours derniers son enfer, il trouve qu'il y avait assez longtemps qu'il était riche, et il a voulu commencer à jouer. Crawford a abdiqué, il songe à se faire nommer membre de la chambre des communes, et à s'occuper de politique. Il n'aura fait que changer de jeu.

Les jeunes lords songent à édifier un nouveau club Crawford, et ils cherchent un banquier assez riche pour lutter avec eux.

(L'Entr'Acte.)

AUX RETARDATAIRES.

Nous sommes fâché d'avoir encore à rappeler à plusieurs de ceux qui se sont inscrits comme Abonnés au COIN DU FEU, qu'ils n'ont pas encore rempli la condition du Paiement d'avance. S'il faut que nous employions un Collecteur et entrons cet article dans nos livres, nous prévenons ceux qui nous y obligeront qu'il auront à payer DEUX CHELINS et DEMI de plus par année pour frais de collection et d'entrée et pour le délai.

Ceci ne s'adresse pas à ceux qui ont des balances de compte contre nous.

CONDITIONS.

LE COIN DU FEU est publié une fois par semaine, le Samedi.

Le prix de l'abonnement est de DEUX PIASTRES par année, payable d'avance par semestres non compris les frais de poste, qui sont de quatre chelins par année.

Lorsque quelqu'un s'abonnera dans le cours d'un semestre, et qu'on ne pourra pas lui compléter le semestre, il ne paiera que pour le restant du semestre, le désir des propriétaires étant que tous les abonnements expirent aux mêmes époques, afin que l'avis qu'ils donneront le dernier mois de chaque semestre puisse servir à tous les Abonnés.

A la fin de l'année les Abonnés recevront gratis une Table des Matières.

S'adresser par lettres affranchies aux propriétaires soussignés, Basse-Ville, Rue Lamontagne No. 6.

FRECHETTE & CIE.

AVIS AUX AGENTS ET ABONNÉS.

Messieurs les Agents du *Canadien*, à la campagne, qui voudront bien agir comme Agents pour *le Coin du Feu*, et qui recevront le prix d'abonnements, auront le soin de nous faire parvenir ce qu'ils recevront, car *le Coin du Feu* ne sera adressé qu'à ceux dont l'abonnement nous sera parvenu, avec le prix du port pour un semestre.

Les Abonnés et Agents des Campagnes du District de Montréal, pourront, s'ils le trouvent plus commode, faire leurs paiements ou remises entre les mains de M. E. R. FABRE, Libraire, Agent Général pour le District de Montréal.

Imprimé et publié par ETIENNE PARENT, Avocat, No. 3, Rue La Porte, Québec, et JEAN BAPTISTE FRECHETTE, Imprimeur, No. 6, Rue Lamontagne, Basse-Ville, Québec, Propriétaires.